

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 27 janvier 2011, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 1 du mercredi 12 janvier 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbaux des séances du 25 novembre 2010 et du 9 décembre 2010.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée "Gestion de l'Espace-jeunes d'Ajoie et du Clos du Doubs" (M. Manuel Godinat).
6. Réponse à la question écrite intitulée "Les fruits passeront-ils la promesse des fleurs ?" (Passage).
7. Traitement du postulat intitulé "Directives en matière de transactions immobilières" (PCSI).
8. Traitement du postulat intitulé "La Maison de l'Enfance est-elle de taille à faire face aux besoins de la population de Porrentruy ?" (PCSI).
9. Traitement de la motion intitulée "Pour une politique dynamique d'acquisition de terrains" (PLR).
10. Traitement de la motion intitulée "Pour une utilisation du sol axée sur le développement économique et démographique de Porrentruy" (PLR).
11. Divers.

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Ronald Cramatte - remplacé par Mme Isabelle Mioche Henry.
M. Joseph Thierrin - remplacé par Mme Isabelle Froehlich.

Est excusé pour le PS :

M. Jean-Luc Baierlé - pas remplacé.

Est excusé pour le PCSI :

M. Nicolas Babey - remplacé par Mme Léna Choffat.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Danièle Chariatte, Léna Choffat, Elisabeth Crevoisier Cerf, Isabelle Froehlich, Irène Merçay, Isabelle Mioche Henry, Anne Roy, Corinne Zwahlen.

MM. Laurent Barotte, Stéphane Berdat, Fabrice Briot, Gérard Brunner, Frédéric Caillet, Carlo Caronni, Pierre-Alain Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Xavier Frainier, Charles Freléchoux, Victor Giordano, Manuel Godinat, Marcel Godinat, Michel Hauser, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Patrick Raval, Patrick Riat, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, Julien Loichat, François Laville, Eric Pineau, Claude Rebetez, Thomas Schaffter, François Valley, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal.

M. le Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la première séance de l'année 2011. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Mes salutations vont également à Monsieur le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. André Kubler, secrétaire municipal, à M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville, à la presse et au public. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2011.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : Mme Elisabeth Crevoisier Cerf et M. Hugues Leuenberger.

Les présidents de groupe pour l'année 2011 sont :

- Pour le PDC : Mme Anne Roy.
- Pour le PLR : M. Pierre-Alain Cattin.
- Pour le PS : M. Yves Voisard.
- Pour le PCSI : M. Pierre-Olivier Cattin.
- Pour le PASSAGE : M. Michel Hauser.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président : Nous avons reçu, en date du 26 janvier 2011, le jugement du Gouvernement dans la procédure liée entre M. Jean-Jacques Pedretti, recourant, et le Service des communes, intimé, relative à la décision d'approbation de l'intimé du 28 juin 2010 concernant le règlement du Conseil de ville de Porrentruy.

L'opposition de M. Jean-Jacques Pedretti portait sur la modification de l'article 12, relatif à la rédaction des procès-verbaux du Conseil de ville.

Dans son jugement le Gouvernement de la République et Canton du Jura décide :

1. Le recours de M. Jean-Jacques Pedretti contre la décision d'approbation du Service des communes du 28 juin 2010 concernant le règlement du Conseil de ville de la commune de Porrentruy est rejeté.
2. Les frais de la présente procédure par 464 francs sont mis à la charge du recourant.
3. Il n'est pas alloué de dépens.
4. Les parties sont informées que la présente décision peut faire l'objet d'un recours par écrit devant la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les trente jours à compter de sa notification.

2. Procès verbaux des séances du 25 novembre 2010 et du 9 décembre 2010.

M. Victor Giordano : J'interviens au sujet du procès-verbal du 25 novembre, page 3, concernant les propos qui sont prêtés au maire de Porrentruy, M. Gérard Guenat. Je n'interviens pas concernant la teneur de ses propos mais la manière dont est écrit le nom de la famille Béchaux qui est une très vieille famille de Porrentruy avec laquelle nous avons eu des relations indirectes ces derniers jours et, pour éviter tout mal entendu, je souhaite que le procès-verbal soit rectifié et que le nom de la famille Béchaux se termine par un "x" et non par "d" comme c'est le cas à trois endroits dans cette page.

M. Pierre-Alain Cattin : Dans le procès-verbal du 25 novembre 2010 et comme nous sommes souvent habitués à ce genre d'erreur, à la page 16, ce n'est pas Pierre-Alain Cattin qui intervient mais Pierre-Olivier Cattin.

M. le Président : Ces corrections seront faites.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente.

Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la Commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débat sur les différents objets abordés.

M. Gabriel Voirol : Vous avez sans doute toutes et tous été informés de l'incident qui s'est déroulé samedi passé dans les locaux de Thermoréseau.

Le Conseil municipal qui siégeait au moment de l'intervention des pompiers a suivi l'évolution de l'évènement en étant conscient de l'importance que revêt la société Thermoréseau dans l'approvisionnement énergétique de notre ville. L'état major des pompiers et le Service de police nous ont informés sur les détails de l'intervention dès la maîtrise de la situation. Nous tenons à les remercier pour leur engagement efficace et d'un grand professionnalisme.

Conscient des peines, des difficultés et des soucis qu'engendre un tel évènement dans l'exploitation d'une centrale de chauffe qui dessert pas moins de 264 bâtiments, le Conseil municipal tient à exprimer ici son soutien et sa confiance totale placés dans la société Thermoréseau. Il remercie les dirigeants et les collaborateurs de Thermoréseau qui ont fait ce qu'il convenait de faire pour maîtriser la situation. Des remerciements qui vont également aux entreprises et à leurs collaborateurs qui sont intervenus rapidement pour permettre à cette station de refonctionner normalement et ce sans désagrément pour les usagers.

Nous sommes heureux et tenons à rappeler ou à souligner que cet évènement n'a pas affecté les utilisateurs de ce système de chaleur à distance. Nous sommes confortés dans l'idée qu'une seconde centrale de chauffe, dont l'étude est déjà bien avancée, est d'une importance majeure pour assurer le développement de ce type d'énergie renouvelable et la sécurité du fonctionnement du réseau.

Les enseignements de cet incendie seront bien évidemment pris en compte dans le développement de la seconde centrale, qui devrait en fait devenir la centrale prioritaire. Nous accompagnons et accompagnerons encore Thermoréseau dans ce projet essentiel non seulement pour Porrentruy, mais également pour sa région et pour les exploitations forestières et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter et accélérer le processus dans un souci constant de sécurité et de développement durable.

M. Thomas Schaffter : Les évènements se sont précipités au sujet du dossier de l'Inter, c'est la raison pour laquelle vous avez pu découvrir en arrivant à cette séance du Conseil de ville un certain nombre d'informations sur des panneaux mais également avec la projection d'une animation 3D qui présente finalement le traitement du volume de scène qui a été validé par l'expert fédéral en date du 19 janvier 2011, donc tout récemment.

Nous avons reçu un courrier en ce sens, courrier qui est affiché également dans le hall de l'Hôtel de ville. La présentation qui est faite dans le hall de l'Hôtel de ville est également faite dans le bâtiment de la Beuchire. Un certain nombre d'informations figurent également sur le site internet de la ville de Porrentruy. Donc, deux éléments majeurs ont conduit le Conseil municipal à communiquer sur cet important dossier. Le premier élément, c'est la levée partielle de l'effet suspensif que nous demandions depuis plusieurs semaines. C'est une décision extrêmement importante et favorable pour la Municipalité car elle nous permet, pour une grande part du bâtiment, de commencer le chantier de l'Inter et, désormais, nous allons envoyer un certain nombre de formulaires administratifs qui nous permettront d'obtenir, dans les 10 à 15 jours prochains, le permis qui permettra justement d'ouvrir le chantier de l'Inter. La seule réserve, vous la connaissez, traite du volume de la cage de scène. L'effet suspensif subsiste sur cette partie-là mais nous sommes en train d'organiser le chantier des travaux pour que nous puissions sérieusement avancer dans ce dossier avec cette levée partielle de l'effet suspensif.

Deux décisions importantes favorables pour la Municipalité; cette levée partielle de l'effet suspensif et la validation par l'expert fédéral du traitement du volume de cage de scène proposé par le bureau d'architecture Leschot et Rais.

4. Questions orales

3 questions orales ont été déposées ce soir.

1/ Question de Mme Irène Merçay

Le 1^{er} juillet 2010, chaque groupe du Conseil de ville était invité à envoyer son président et un représentant supplémentaire pour une séance d'information concernant la réorganisation de l'administration communale, les modifications du statut des fonctionnaires communaux et une étude sur le nombre idéal de conseillers communaux pour notre ville. En fin de séance, M. le Maire nous avait annoncé que cette séance serait suivie d'autres, du même genre. Tout cela s'est passé il y a six mois, depuis plus rien.

A quand les séances annoncées ? Mais aussi, où en est-on dans le dossier de suppression du statut de fonctionnaire pour le personnel communal et la réforme du Conseil communal après les études qui nous ont été présentées ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : Pour répondre, je dirais que nous sommes à bout touchant. C'est un travail de longue haleine, personne ne l'ignore. Dans les trois domaines sur lesquels nous travaillons et que nous explorons, en collaboration avec l'entreprise KPMG, nous sommes sur le point d'aboutir maintenant. Dans un premier temps, nous reprendrons les négociations avec le personnel dans le cadre de la révision du statut du personnel. Nous travaillons également sur la réorganisation administrative et politique. Donc, dans les tous prochains mois vous serez informés de la suite qui sera donnée à cet élément très important de notre vie politique de Porrentruy.

Le but recherché quand même par le Conseil municipal et sur lequel le groupe de travail de ce même conseil planche depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années, il faut bien l'avouer, c'est que 2011 soit l'année définitive de mise en place, qu'en 2012 toutes les instances concernées valident, en fait, toutes ces nouvelles orientations et qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, pour la nouvelle législature, tout fonctionne selon les plans que nous vous soumettrons.

Mme Irène Merçay se déclare satisfaite.

2/ Question de M. Patrick Raval

Il s'agit d'une question concernant les terrains qui longent la route de Fontenais et plus précisément la parcelle 749 détenue par la Fondation de l'Ecole St-Ursule.

Nous avons eu vent d'un projet destiné, en fait, à modifier la nature de cette parcelle pour en faire un parking. S'il nous sera facile de comprendre l'utilité d'un tel projet, il nous intéresse, en particulier, de connaître les nuisances que va engendrer ce parking, étant entendu que certains riverains s'en inquiètent déjà vivement.

Réponse de M. Claude Rebetez : C'est vrai que le Conseil municipal a été approché par la Fondation St-Ursule pour connaître un avis de principe à ce niveau-là.

Le Conseil municipal a penché sur cette problématique de parking et a accepté d'entrer en matière, donc il s'agit bien d'un avis de principe, pour une période de cinq ans renouvelable.

Il faut savoir aussi que dans le plan directeur, dans cette zone, un parking était prévu. On sait qu'on peut mettre un parc dans une zone d'un quartier, - ce n'était pas forcément sur cette parcelle-là -, mais il doit y avoir un parking de compensation car je crois que tout le monde se rencontre qu'il faut inciter toujours plus les utilisateurs à utiliser les parcs tels que celui de la Colombière, par exemple.

Au niveau des nuisances, je dirais qu'on est plutôt dans le domaine de la police. Il y a une décision qui a été prise par les autorités municipales c'est de faire en sorte que cette rue soit en zone 30 km/h. Il faut également préciser que les travaux liés à l'Esplanade, où ce secteur sera utilisé comme voie de délestage car, en fait, on ne pourra plus passer devant le centre Coop et l'Esplanade, cet élément ne pourra pas être mis en place.

Par contre, il va de soi, du côté de la police, que tous les éléments seront étudiés pour véritablement faire en sorte qu'il y ait le moins de nuisances possibles pour les riverains.

Mais je rappelle, pour l'instant, qu'il s'agit que d'un avis de principe et qu'il n'y a pas de demande de permis déposée.

M. Patrick Raval se déclare satisfait.

3/ Deuxième question de Mme Irène Merçay

Sur le pont St-Germain, la piste cyclable a été délimitée par des pavés dans un sens de circulation, afin de protéger les cyclistes, semble-t-il. Par contre, sur le côté opposé s'accumulent gravillons arrachés à la chaussée ou jetés sur la glace en décembre et détritrus en tous genres. Pourtant, circuler sur ce pont à vélo signifie se trouver dans un long virage en pente, avec des camions et voitures lancés à bonne allure sur votre gauche. La piste devrait donc être dégagée. J'aimerais dire aussi que l'étroit trottoir derrière la bertram, ne semble pas avoir vu de balai depuis longtemps.

Ma question est la suivante : qui s'occupe de l'entretien des pistes cyclables et du trottoir sur ce pont et à quelle fréquence ? Est-ce la Commune ou le Canton ?

Est-ce que la piste derrière la rangée de pavés pourra être nettoyée, car vu sa largeur on se demande si une balayeuse pourrait y passer.

Réponse de M. François Valley : C'est le Canton qui s'occupe de ce pont. Au niveau technique, cette séparation a été construite afin que les camions n'allent pas à l'extrême droite du pont, surtout pour une question de solidité du pont et pour alléger sa portance.

La piste de gauche doit effectivement être nettoyée par le Canton et je ne peux pas vous répondre sur les travaux qu'envisage le Canton à propos des rues et des routes qu'il gère. Toutefois, je peux me renseigner et vous répondre ultérieurement.

Mme Irène Merçay se déclare partiellement satisfaite.

5. Réponse à la question écrite intitulée "Gestion de l'Espace-jeunes et du Clos du Doubs" (M. Manuel Godinat)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 25 novembre 2010 par M. Manuel Godinat. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à M. Manuel Godinat s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Manuel Godinat se déclare satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée "Les fruits passeront-ils la promesse des fleurs ?" (Passage)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 25 novembre 2010 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Michel Hauser : Je suis partiellement satisfait.

Il est bel et bon de prévoir l'établissement de contacts avec Swatch Group à propos des divers domaines mentionnés. Mais on aurait pu attendre - et il n'est sans doute pas encore trop tard - qu'on profite de l'opportunité de l'arrivée de ce grand groupe horloger en Ajoie pour prendre d'autres mesures encore, plus générales, de promotion de la ville et de sa position au cœur des nouveaux réseaux de

communication, de mise en valeur de ses établissements de formation et de ses autres infrastructures d'intérêt public en matière de culture et de loisirs, de développement de ses capacités d'accueil, etc. Il y a beaucoup à faire et beaucoup à imaginer.

7. Traitement du postulat intitulé "Directives en matière de transactions immobilières" (PCSI).

M. le Président : Ce postulat a été déposé à la séance du 30 septembre 2010 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PCSI pour le développement du postulat.

M. Victor Giordano : Ce postulat fait suite aux événements récents qui se sont produits en matière de transactions immobilières, principalement dans notre conseil d'ailleurs au sujet d'une transaction sur laquelle nous nous sommes prononcés.

Il fait suite aussi aux événements à peu près semblables qui s'étaient produits ici-même, il y a à peu près une année, au sujet d'un terrain qui appartenait à l'entreprise Loca concernant lequel des voisins étaient également intéressés.

Dans ces deux cas et dans d'autres que je ne citerai pas en détail, il est apparu que les contacts que des promoteurs immobiliers ou des acheteurs éventuels ont pu avoir avec les représentants de l'autorité municipale ou l'administration donnaient parfois lieu à des interprétations différentes. Un partenaire a l'impression qu'on a dit ça, un autre partenaire est d'un avis opposé et le procès-verbal ne donne pas toujours dans les détails toutes les informations utiles.

Bref, il est apparu, à l'examen de ces différents éléments, que cette situation suscite souvent des conflits entre personnes, des situations où certains ont l'impression que leurs intérêts ont été lésés au détriment d'autres et il s'instaure, par conséquent, un climat désagréable, je ne dirais pas délétère, et il faudrait éviter ce genre d'évolution.

C'est pourquoi, nous avons proposé que le Conseil municipal élabore des directives à ce sujet de manière à ce que non seulement les membres du Conseil municipal mais aussi les membres de l'administration communale qui sont concernés par les dossiers en question puissent se référer à des pistes à suivre et à éviter aussi des oublis.

Il semble d'ailleurs que notre idée soit partagée par le Conseil municipal. Non seulement car il accepte le postulat mais par le fait que, selon nos informations, certains membres de l'administration communale ont déjà commencé d'étudier la manière dont ces directives pourraient être élaborées. Dans ces conditions, je n'ai pas d'autres arguments à développer et je pense que vous vous rallierez non seulement à mes arguments mais aussi à la position du Conseil municipal et que vous approuverez ce postulat.

M. Marcel Bailly : Ce n'est pas toujours facile de traiter des cas de directives en matière de transactions immobilières mais je ne crois pas qu'on puisse dire que les cas que nous avons traités ces dernières années ont tous été à la source de difficultés, ça je ne le pense pas. Il y en a eu un ou deux peut-être; tout s'est réglé, je crois, d'une façon amiable.

Le Conseil municipal, ce soir, accepte le postulat pour la simple et bonne raison que les conditions relatives aux transactions immobilières viennent d'être réexaminées dans les détails avec le personnel du Service des travaux publics et M. Giordano à l'air d'en être informé déjà.

Cette analyse qui vient d'être faite aussi bien pour les parcelles à bâtir que pour celles vouées aux commerces et à l'industrie tente d'affiner la procédure en place en évitant certains éléments parasites en suivant un cheminement suffisamment strict et propre pour éliminer tout ennui dans le futur.

Comme vous pouvez ainsi le constater, un processus interne existe bel et bien et il sera encore précisé dans les semaines et les mois à venir.

Depuis que le processus a été revisité par le Service des travaux publics, les employés connaissent et appliquent scrupuleusement le processus.

En guise de conclusion et pour votre information, cette procédure a justement été appliquée dans le cadre de la construction de l'agrandissement de l'UAPE et je crois que tout s'est bien passé concernant ce chantier.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons d'accepter le postulat.

M. Laurent Barotte : Ce postulat part du constat que les transactions immobilières impliquant notre Municipalité ont suscité quelques fois déjà des controverses qu'il serait opportun de pouvoir éviter à l'avenir. D'où l'idée d'étudier l'établissement de directives. Une étude de ce genre vaut sans doute d'être entreprise. Mais il ne faudrait pas que l'on tombe dans l'excès inverse, c'est-à-dire que l'on ait des directives qui empêchent toute souplesse ou toute marge de manœuvre. Le groupe Passage souscrit donc au postulat, en demandant cependant qu'on étudie la mise en place d'un aide-mémoire ou d'un

guide de procédure, plutôt que des directives au sens strict du terme.

M. Pierre-Alain Cattin : La Municipalité a pour mission de tout mettre en œuvre pour que les transactions qu'elle exécute ne provoquent pas de remous inutiles, d'oppositions ou encore de recours en raison du manque de transparence et du déficit d'information.

La Municipalité se doit également de gérer l'ensemble de sa propriété foncière en respectant le droit dont dispose chaque citoyen d'être traité de façon équitable.

Lors des dernières transactions immobilières, des réactions, peu nombreuses il est vrai, ont été enregistrées. Il convient dès lors d'éviter de telles situations qui mettent tout le monde dans l'embarras et provoquent des mécontentements.

De ce fait, le groupe PLR souscrit à la demande du groupe PCSI et est d'avis qu'il serait opportun de mettre sur pied des directives précises pour la gestion future des terrains communaux à vendre. Il accepte donc de soutenir le postulat.

M. Yves Voisard : Le groupe socialiste acceptera ce postulat. Afin de clarifier la situation lors des ventes de biens immobiliers, il nous apparaît important d'avoir des outils efficaces. Ceux-ci éviteront les malentendus, les passe-droits, les incompréhensions et apporteront les informations précieuses à toutes les personnes concernées lors d'une transaction entre des particuliers et la Commune.

Les directives demandées par le postulat apporteront de la transparence, ce qui nous réjouit et correspond à notre vision politique de gestion publique.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé "Directives en matière de transactions immobilières" à la majorité évidente.

Il n'y a pas d'avis contraire.

8. Traitement du postulat intitulé "La Maison de l'Enfance est-elle de taille à faire face aux besoins de la population de Porrentruy ?" (PCSI).

M. le Président : Ce postulat a été déposé à la séance du 25 novembre 2010 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PCSI pour le développement du postulat.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le groupe PCSI est satisfait de l'acceptation du postulat par le Conseil municipal. La crèche municipale et l'unité d'accueil pour écoliers, regroupées en Maison de l'enfance, sont des structures très importantes à Porrentruy. Instrument privilégié des enfants et de leur famille dans la communauté, pré-socialisation initiale utile, image de la ville et des services modernes qu'elle propose, la Maison de l'enfance mérite d'être l'attention constante des autorités. Cette structure doit pouvoir évoluer, s'adapter, être prête à relever les défis de l'organisation future de la ville. Ainsi le postulat que nous présentons, loin d'ignorer la réflexion déjà en cours au Conseil municipal ou à la Commission de gestion de la Maison de l'enfance, loin de se substituer au rôle des différents partenaires, permet un débat au Conseil de ville et donne au Conseil municipal le mandat clair de continuer dans cette ligne.

Le groupe PCSI se souvient que l'acquisition de la crèche par la Commune et la création de l'UAPE ne sont pas allées de soi et qu'il fut un temps où ces structures semblaient inutiles, coûteuses et l'objet d'esprits démesurés à une partie de la classe politique. Il n'est donc pas inutile de souligner l'excellente évolution des mentalités quant à l'accueil des petits et grands enfants et de continuer de donner aux autorités des signes politiques forts de soutien et d'encouragement.

La proposition du Conseil municipal de classer sine die le postulat est étonnante dans la forme et dans le fond. Pour la forme, il n'appartient pas au Conseil municipal (si je me réfère au règlement du Conseil de ville, article 36, alinéa 7) de décider du classement d'un texte accepté et, pour le fond, je ne me précipiterais pas dans le classement du postulat, tant la taille de nos structures sociales de l'enfance pourra évoluer en fonction de futures décisions cantonales, régionales ou communales.

Ainsi, il semble donc que l'extension physique des lieux est prête : les plans sont rédigés, les budgets arrêtés, les emplacements décidés. Je m'en réjouis et félicite la commission et le Conseil municipal. Si nous avons déjà eu vent de ces décisions lors du débat sur la vente du terrain attenant à la Maison de l'enfance lors du Conseil de ville du 9 décembre 2010, les informations étaient laconiques et tenaient en cinq lignes. Je me réjouis donc d'entendre le Conseil municipal développer avec plus de précision les plans d'agrandissement futur.

Mais d'autres éléments s'ajoutent à ce dossier architectural :

- Ne devons-nous pas prévoir la demande de places supplémentaires en vue de ces extensions, afin

d'assurer la couverture suffisante en personnel ? Et ceci tant pour la crèche que pour l'UAPE. La ville de Delémont, anticipant sur l'évolution future de ses structures, a demandé au Canton et obtenu 30 places supplémentaires à répartir sur la crèche et l'UAPE. A Porrentruy, le manque de place oblige la Maison de l'enfance à diriger vers les structures des autres villages des familles domiciliées en ville et qui souhaitent un placement.

- De même, les perspectives d'encadrement en crèche d'enfants présentant des handicaps verront de plus en plus souvent le jour à la faveur de la politique intégrative du Canton et cela demandera du personnel et de la place.
- De plus, Porrentruy pourrait être la ville jurassienne pilote de l'organisation de la nouvelle scolarité sous le rythme d'Harmos dès août 2011 : cette nouvelle organisation imposera l'installation d'une cantine scolaire et pourra provoquer des permutations structurelles entre crèche, UAPE et cantine scolaire.
- Enfin, la Commune de Fontenais souhaite voir prochainement l'installation d'une crèche et d'une UAPE en collaboration avec Porrentruy et 10 places d'UAPE ont été attribuées au Clos du Doubs et à la Baroche.

Comme on le voit, le postulat pose des questions en plein dans l'actualité et il est évident qu'il ne peut être classé sans autre, car il n'est pas réalisé. Les structures vont devoir s'adapter, se modifier et le Conseil de ville, par ce postulat, peut donner au Conseil municipal toute latitude pour assurer l'avenir de la Maison de l'enfance. Je vous remercie de soutenir le postulat présenté.

M. Julien Loichat : Effectivement, votre postulat est tout à fait intéressant et montre que la problématique de la crèche, de l'accueil de jour des enfants est une problématique constante auquel le Conseil municipal accorde une importance totale puisque l'on sait qu'une UAPE ou qu'une crèche sont aussi des facteurs de développement d'une cité. Cela étant dit, si aujourd'hui nous proposons d'accepter le postulat, malgré le fait que durant un temps nous avons même étudié le rejet - j'expliquerai pourquoi -, et que nous n'avons pas proposé le rejet c'est pour éviter un signal négatif auprès de la population et des utilisateurs de la crèche.

Vous l'avez mentionné, il y a quelques années, il n'allait pas de soi de créer une crèche et une UAPE comme nous l'avons fait. Toutefois, il y a une évolution des mentalités et ce signal négatif pourrait peut-être contraindre certaines personnes à revoir certaines évolutions dans leur mentalité.

Cette attention constante qu'ont la Commission de gestion de la crèche municipale et le Conseil municipal sur l'évolution de cette structure ne nécessite pas moins certaines précisions.

Aujourd'hui, la République et Canton du Jura a mis en place une planification des places en crèche. Cette planification a été faite sur un plan cantonal avec des microrégions dans lesquelles on a attribué un certain nombre de places. Aujourd'hui, la région dans laquelle fait partie Porrentruy dans le cadre de cette planification a obtenu l'entier de ces places. Il est évident que la Municipalité de Porrentruy, dans le cadre d'une éventuelle nouvelle planification qui devrait voir le jour dans le cadre de la nouvelle législature cantonale, va tout faire pour tenter d'obtenir un maximum de places supplémentaires pour pouvoir agrandir la crèche et répondre à certains besoins. L'automne dernier, l'UAPE a vu son nombre de places augmenter. Le Canton a accordé 17 places supplémentaires à l'UAPE et nous avons pu répondre avec la structure existante à ces places supplémentaires qui étaient importantes et où le besoin était important pour ces enfants et ces familles. Vous l'avez relevé, dans l'analyse que nous avons portée, le village de Fontenais étudie la mise en place d'une structure, en collaboration avec Porrentruy. Si cette structure devait voir le jour, si le Canton l'autorise, nous aurons la possibilité de gagner quelques places supplémentaires dans la crèche municipale de Porrentruy. D'ailleurs, nous avons, avec la future mise en place de la crèche et de l'UAPE dans le Clos du Doubs, d'ores et déjà gagné quelques places pour les prochains mois puisqu'aujourd'hui il y a des utilisateurs d'autres communes qui viennent à Porrentruy. Ces places seront donc libérées pour des personnes qui en nécessitent le besoin.

Actuellement, la liste d'attente sur le plan cantonal pour les demandes de places de crèche est maîtrisée par les autorités cantonales et celles-ci ne voient apparemment pas de demandes ou de besoins supplémentaires avérés. Il existe un certain nombre de communes qui ont des besoins supplémentaires en crèche. Actuellement, dans la région dans laquelle fait partie Porrentruy, selon les autorités cantonales, nous sommes arrivés au maximum de places prévues et il n'y a pas ou peu de personnes en attente d'une place en crèche en dur. Peut-être que des besoins se font sentir par les personnes qui sont actuellement dans les crèches à domicile et qui aimeraient peut-être un jour placer leurs enfants dans des crèches en dur. Mais selon la liste d'attente, il n'y a actuellement pas de demande supplémentaire.

Vous l'avez souligné, la Municipalité de Porrentruy n'a pas attendu ce postulat pour lancer la réflexion sur l'agrandissement architectural de la crèche municipale. Dès la fin des travaux, même avant l'inauguration de la crèche municipale, nous avons déjà demandé au bureau d'architectes qui avait organisé le projet de crèche et UAPE de faire une étude rapide des possibilités d'extension et des coûts de cette extension.

Nous avons donc un projet, clé en mains, qu'il faudra bien sûr mettre à jour le jour où nous lancerons concrètement les travaux avec deux modules supplémentaires possibles sur le terrain actuel de l'UAPE; ces modules pouvant accueillir bien d'autres enfants. Chacun de ces modules coûtait, à l'époque de l'établissement de ce projet, la bagatelle de 500'000 francs. Nous connaissons déjà, plus ou moins, le coût éventuel de ces structures supplémentaires et nous savons qu'il est possible de construire ces structures sur le terrain actuel.

Vous parlez dans votre postulat de l'attention à porter sur le personnel à adapter en fonction des places. Là aussi je vous renvoie aux ordonnances cantonales sur le placement d'enfants qui prévoient un certain nombre de personnel pour un certain nombre d'enfants placés. La Commission de gestion a toujours une attention particulière à ce problème, si des places supplémentaires d'enfants devaient arriver à la crèche municipale, il est évident que l'augmentation du personnel se ferait en parallèle. Il n'est pas question, aujourd'hui, d'avoir une crèche au rabais avec beaucoup d'enfants et peu de collaborateurs. Je dirais même plus, en ville de Porrentruy nous avons un avantage peut-être par rapport à d'autres structures de crèches communales, c'est que nous avons un grand taux de personnel très qualifié alors que d'autres structures utilisent beaucoup plus de stagiaires ou d'assistants. Porrentruy a un fort taux en termes de capacité et de formation.

Si nous proposons ce soir de classer ce postulat ce n'est parce que nous ne voulons rien faire. Au contraire, c'est parce, en permanence, quotidiennement, la Commission de gestion et le Conseil municipal sont attentifs à l'évolution de la crèche, aux possibilités qui nous seront peut-être offertes dans le cadre de la future planification de places en crèche afin d'obtenir des places supplémentaires et de pouvoir démarrer très rapidement et d'anticiper les travaux.

Si nous avons proposé ou éventuellement proposé le rejet, c'était dans ce sens-là, c'était pour dire qu'il n'y a pas besoin de postulat pour que ces travaux et que cette réflexion se fassent. Je trouverais que ça serait peut-être un mauvais signe à donner à la Commission de gestion, qui fait un travail très intéressant, que de dire qu'il faut faire une étude supplémentaire puisque c'est le travail constant de la Commission de gestion d'évaluer les besoins et d'éventuellement proposer cet agrandissement.

Je terminerai encore par un des autres points de votre postulat, soit l'intégration des enfants ou migrants, car on pourrait aussi prendre cet exemple-là, qui ont un handicap. Je vous renvoie au programme de législature du Conseil municipal. Durant cette législature, nous allons axer, dans le cadre de la crèche municipale, une réflexion sur une politique d'intégration des enfants migrants mais aussi des enfants avec handicap. Nous avons d'ailleurs fait quelques expériences. Vous le savez particulièrement, M. Cattin. La direction et les collaborateurs de la crèche ont toujours traité ces cas, dits "spéciaux", - je m'excuse du terme -, avec beaucoup de sérieux.

Donc, vous le voyez, votre postulat est effectivement important et ce soutien que vous marquez au travail de la Commission de gestion de la crèche municipale et du Conseil municipal est important et nous vous en remercions. Aujourd'hui, force est de constater que le Conseil municipal n'a pas eu besoin d'attendre ce postulat pour faire ce travail et continuera à être très attentif dans l'évolution de la situation et n'attendra pas un seul instant au moment où il faudra commencer la réflexion et les travaux. Nous irons le plus vite possible le jour où nous aurons des places supplémentaires octroyées par le Canton. Vous serez les premiers informés puisque vous déciderez, bien entendu, de ces travaux.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé "La Maison de l'Enfance est-elle de taille à faire face aux besoins de la population de Porrentruy ?" par 25 voix contre 0.

9. Traitement de la motion intitulée "Pour une politique dynamique d'acquisition de terrains" (PLR).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 30 septembre 2010 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PLR pour le développement de la motion.

M. Marcel Godinat : Il y a 20 ans, nos aînés ont acheté la ferme Lachat, à la plaine de Courtedoux, ainsi que le domaine Bouille qui ne comprenait pas, lui, de rural mais uniquement des terres.

Pour les raisons que vous devinez, il ne m'a pas été possible de mener une enquête exhaustive sur ce que sont devenus ces terrains agricoles.

Cependant, je vous apprendrai peut-être que par la suite les terres qui appartenaient à la famille Lachat ont été échangées avec la famille Roy. Celle-ci a cédé à la Municipalité des terrains situés du côté de l'Oiselier - on en a fait depuis une zone résidentielle - contre les terrains qu'elle occupe aujourd'hui avec sa nouvelle ferme et son installation de biogaz.

En ce qui concerne l'acquisition du domaine Bouille, je peux vous dire qu'elle a permis d'échanger avec la famille Wenger le pâturage sur lequel a été construite la nouvelle école primaire contre un pâturage situé en Rouges-Terres.

Ces exemples démontrent bien qu'une politique dynamique d'acquisition de biens-fonds est essentielle au développement d'une ville.

Plus tard, il y a 12 ou 13 ans, la Municipalité a fait l'acquisition du bâtiment de la Beuchire. Un achat fort judicieux. Pour ne pas augmenter encore sa dette, la ville a vendu deux maisons familiales qu'elle possédait à la route d'Alle.

Depuis cette époque, je ne sais pas si nous avons acheté des biens-fonds. Ce qui est sûr, c'est que nous en avons vendu; par exemple :

- l'ancienne place de compostage;
- l'ancien locatif du Service des travaux publics avec, sauf erreur, une parcelle à bâtir à côté;
- le terrain vers le poids publics, à côté de Saint-Germain.
- Ah, j'oubliais, nous avons acheté une parcelle Sous Roche de Mars. Nous l'avons mise à disposition de RégioTech sous forme de droit de superficie, pour y construire l'Usine relais.
- Aujourd'hui, nous apprenons qu'un industriel qui veut aussi s'établir Sous Roche de Mars va solliciter lui aussi un droit de superficie pour y aménager ses locaux, à côté de l'usine de montres Louis Chevrolet.

Vous l'aurez compris, les biens-fonds disponibles et en mains de la Municipalité se réduisent comme peau de chagrin.

Alors que le monde économique frétille depuis quelques temps à l'annonce de l'arrivée du TGV, de la Transjurane, de la H18 rénovée jusqu'à Bâle, ne laissons pas le train passer.

Donnons-nous les moyens d'acquérir les biens-fonds qui pourront nous faciliter la tâche lorsqu'il s'agira d'accueillir de nouvelles industries ou permettre de nouveaux développements.

On nous reprochera, dans certains milieux, d'augmenter ainsi la dette de notre ville. Soyez rassurés, celui qui achète ne s'appauvrit pas, il aura peut-être moins de liquidités mais son état de santé financier demeurera intact.

C'est au contraire celui qui vend qui s'appauvrit s'il ne se soucie pas de reconstituer, en parallèle, son patrimoine avec les liquidités engrangées.

Pour toutes ces raisons, notre groupe a décidé de maintenir sa motion et, par conséquent, de refuser la transformation en postulat comme le souhaiterait le Conseil municipal.

M. Marcel Bailly : C'est un sujet très important que celui soulevé par la motion dont il est question en ce moment. Il est à ce point important que le Conseil municipal rappelle que des sommes significatives ont été portées dans la planification financière des années 2011 et 2012, 300'000 francs pour chacune des deux années.

Quant à la substance même de la motion qui nous occupe ici, à savoir, je cite : "d'affecter dorénavant le produit de ces aliénations en priorité à l'acquisition de nouveaux terrains à bâtir destinés à l'industrie, au commerce et à l'artisanat", le Conseil municipal ne peut y adhérer sans autre car cette opération viendrait entraver inutilement son flux financier annuel important, voire vital à la bonne marche de ses activités; et ce n'est pas notre trésorier, M. Eric Pineau, qui me contredira.

Cela pourrait se faire pour éventuellement une partie des sommes encaissées par la Municipalité mais en aucun cas pour la totalité de ces dernières. Accepter cette motion telle que libellée par le motionnaire risquerait d'enlever un certain pourcentage de nos capacités financières et viendrait fragiliser certains projets. Elle influencerait également négativement le plafond d'endettement d'une manière importante. D'un point de vue comptable, c'est une opération faisable mais non souhaitable pour les motifs que je viens d'évoquer.

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal vous demande de transformer la motion en postulat.

M. Victor Egger : Notre commune dispose de nombreux atouts. Porrentruy est une ville accueillante qui offre à ses habitants une bonne qualité et un agréable cadre de vie. Notre région, avec la finalisation de l'autoroute et l'ouverture de la ligne TGV sera dans un futur proche au centre de l'Europe. Les entreprises qui ont décidé de s'y installer l'ont bien compris.

Nous sommes au devant de nombreux défis à relever pour notre ville avec à la clef des opportunités à ne pas manquer et des erreurs à ne pas commettre. Le groupe socialiste a une vision résolument urbaine de notre cité. Pour nous, Porrentruy doit jouer un rôle de ville centre. La gestion passéiste, qui a vu croître de manière spectaculaire le périmètre urbain pour un résultat nul en termes de nombre des habitants, n'est plus de mise. Il faut des projets porteurs qui soient attractifs pour les jeunes, épanouissants pour les familles, adaptés aux personnes âgées et attractifs pour les entreprises.

Pour atteindre ces objectifs, la Commune doit pouvoir maîtriser son foncier. Cela afin de pouvoir

développer des projets ambitieux. C'est pour cette raison que cette motion du PLR nous interpelle positivement. Cela fait maintenant plusieurs années que la Commune se sépare de ses biens immobiliers et fonciers. Si cela continue, nous n'auront bientôt plus rien et cela pourra se révéler dangereux pour l'avenir de notre Commune.

Tant que nous possédons des terres, nous pouvons les cultiver et les faire fructifier. Mais, une fois le domaine vendu et l'argent dilapidé, que nous reste-t-il ?

Le groupe socialiste est favorable au maintien de la motion car cela donnera un signal fort et permettra de mener une réflexion claire sur le développement futur de notre ville. Le groupe socialiste est persuadé que le développement passe par une gestion éclairée du foncier, dans lequel l'état doit jouer un rôle de catalyseur. Ce rôle, elle peut le jouer uniquement si elle dispose d'assez d'atouts dans sa main. Néanmoins, si le motionnaire décide d'accepter la transformation de sa motion en postulat, ce qui ne semble pas le cas et que nous trouverions fort regrettable, nous le suivrons dans sa décision.

Mme Anne Roy : La problématique exposée au travers de la motion qui nous est proposée ce soir trouve certainement un écho favorable auprès de chacun d'entre nous. L'intention est tout à fait louable et compréhensible. Nous devons effectivement avoir le souci de rester attractifs au niveau de notre offre en terrains.

Par contre, la manière dont elle est proposée dans son application est, aux yeux du groupe PDC-JDC, beaucoup trop restrictive.

Dans le contexte financier que nous vivons actuellement, le fait d'affecter le produit des aliénations de biens communaux à une fin particulière, en l'occurrence l'achat de nouveaux terrains dévolus à une activité économique, - a-t-on volontairement écarté les terrains dévolus à l'habitat ? - pourrait obliger la Commune à emprunter davantage pour mener à bien divers projets également reconnus comme prioritaires dans le développement de notre ville.

D'ailleurs, cette dimension a déjà été intégrée dans la planification financière des années à venir puisqu'on y trouve deux fois une somme de 300'000 francs, affectée à l'achat de nouveaux terrains.

Si la problématique exposée mérite bien réflexion, nous souhaitons que cela se fasse sous forme de postulat afin d'éviter la mise en place d'une politique sectorielle. Suite à l'introduction du frein à l'endettement, il est d'autant plus nécessaire de laisser une certaine souplesse d'action dans la gestion du ménage communal.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC-JDC refusera la motion proposée mais aurait accepté, le cas échéant, le postulat.

M. Michel Hauser : Il peut paraître opportun, de prime abord, de prévoir que les produits de la vente de terrains ou de propriétés soient affectés à l'acquisition de biens-fonds. Mais le groupe Passage considère qu'il faut élargir le champ de vision ou d'analyse.

D'abord, s'il s'agit d'acquérir de nouveaux terrains, ce ne saurait être, comme cela est dit en conclusion de la motion, que pour les destiner, je cite : "à l'industrie, au commerce et à l'artisanat"; on peut aussi avoir besoin de terrains pour d'autres affectations, que ce soit en premier lieu pour l'habitat, mais également pour d'autres perspectives, comme les zones d'intérêt public ou les zones de loisirs.

En outre, la démarche qui nous est proposée ici procède d'une vision un peu trop étroite, trop communaliste, trop repliée sur notre seule et unique commune. Ainsi que vient de le souligner l'étude d'évaluation du Plan directeur cantonal, l'implantation des entreprises et des zones d'activités doit désormais être réfléchi et planifié à l'échelon intercommunal, non seulement pour ralentir la consommation excessive du sol, mais aussi parce qu'une approche plus globale ou régionale est un gage de meilleure attractivité.

Compte tenu de ce que je viens d'indiquer, le groupe Passage considère que la voie de la motion est trop contraignante et que l'idée ne saurait être acceptée sous cette forme. Aussi n'est-il disposé, dans sa majorité, qu'à accepter le texte sous forme de postulat, pour une étude effective des avantages et des inconvénients de la proposition.

M. Eric Pineau : Je pense que l'enjeu est très important ce soir par rapport à cette motion du groupe PLR. Je pense qu'il faut parler, finalement, de la planification financière. Aujourd'hui, si cette motion venait à être acceptée, elle mettrait peut-être en péril notre plafond d'endettement.

Mme Roy a bien expliqué ceci, je vais insister sur ce problème-là. Aujourd'hui, si on vend des terrains, on reçoit de l'argent; ce sont des flux financiers qu'on comptabilise au niveau de la Commune. La motion, telle que présentée par le groupe PLR, affectera la totalité de ces montants à un fonds. Il faudra donc créer un fonds pour cela. Moi, je peux y souscrire mais pas pour la totalité et je pense que si le Conseil municipal a fait la proposition de transformer la motion en postulat, c'est bien pour étudier une façon de travailler sur le fond et non pour l'affectation totale. Cette motion est trop contraignante, non seulement pour le Conseil municipal mais également pour la ville de Porrentruy car aujourd'hui, si nous n'avons plus

ces flux financiers, on va abaisser notre plafond d'endettement et ça c'est une réalité.

Aujourd'hui, les flux financiers augmentent. Dans la planification de l'année passée, on était environ à 3,3 millions de francs; si on aliène ces montants de vente de terrains, les flux financiers vont évidemment diminuer ainsi que le plafond financier.

Donc, pour moi, c'est l'enjeu principal de cette motion. Au niveau du frein à l'endettement, j'espère que le groupe PLR, qui avait accepté ce frein à l'endettement, reverra sa position et acceptera la transformation de la motion en postulat car, encore une fois je le répète, on pourrait mettre en péril le plafond d'endettement.

M. le Président : M. Godinat, maintenez-vous votre motion ?

M. Marcel Godinat : Je la maintiens.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée "Pour une politique dynamique d'acquisition de terrains" par 22 voix contre 16.

10. Traitement de la motion intitulée "Pour une utilisation du sol axée sur le développement économique et démographique de Porrentruy" (PLR).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 25 novembre 2010 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PLR pour le développement de la motion.

M. Manuel Godinat : Il ne me semble pas nécessaire d'apporter des explications supplémentaires au texte qui vous est soumis ce soir, tant celui-ci devrait être logiquement adopté par la majorité des groupes qui composent le Conseil de ville. En effet, l'idée de la motion répond aux souhaits de tous les partis politiques. Car quel est l'avantage d'affecter en zone H4 ou HA4 une partie des terrains résidentiels de la Municipalité ?

- Une densification optimale de notre ville en terrains résidentiels. Cette densification prend tout d'abord un penchant "développement durable" pour lequel les groupes PS et PCSI déposent régulièrement des textes. Cette densification répond également à la motion du PDC-JDC, adoptée en 2008, qui s'intitulait "Pour une réduction des surfaces goudronnées en ville de Porrentruy". Je n'ai pas trouvé de lien avec le groupe Passage mais on peut imaginer, si on a de grands locatifs sur une zone H4, qu'ils seront dotés de grosses caves et qu'au moyen d'un réseau souterrain pourront peut-être accéder au passage sous-voies.
- Ce type de zones répond également à une véritable demande immobilière. Lors du dernier Conseil de ville, nous apprenions en effet du Conseil municipal que les parcelles communales de type H4 ou HA4 sont presque toutes réservées par des promoteurs. Quelle bonne nouvelle, mais que faisons-nous maintenant ? Je me permets de vous rappeler que ces promoteurs immobiliers sont de véritables acteurs économiques de notre ville. J'en veux pour preuve les chantiers terminés ou en cours de réalisation au pied de la Perche.
- Finalement, et c'est sur ce point particulier que notre groupe voit tout l'intérêt d'adopter cette motion, de telles parcelles engendreront des recettes bien plus importantes pour notre ville que si elles étaient destinées à des villas individuelles. Tout d'abord, lors de la vente de terrain, mais également lors de l'imposition des habitants qui seront trois fois plus nombreux sur ce type d'habitat pour une même emprise au sol !

Je pense que la majorité des Conseillers de ville présents ce soir approuvent les arguments présentés ci-dessus. Cependant, j'ai eu un gros doute, lorsque j'ai pu découvrir hier dans la presse régionale que la motion risquait de retarder encore l'adoption du nouveau PAL ? Moi qui me suis toujours battu pour le développement de notre ville, je ne vais tout de même pas déposer un texte qui, sous quelque forme que ce soit, puisse freiner un dossier que Porrentruy attend depuis 12 ans ? Motion ou postulat, autant le retirer, c'était ma position d'hier.

J'ai donc cherché les informations nécessaires. Tout d'abord, je ne vois pas en quoi cette motion pourrait retarder l'adoption du PAL, étant donné que le texte va dans le sens du plan directeur cantonal qui demande une utilisation rationnelle du sol. Et finalement, selon le SAT, seul le plan directeur communal est en cours de traitement. On ne parle pas encore des études des plans de zones. C'est lors de ces études de plans de zones que la motion devrait s'appliquer. Soyez aussi rassurés que je le suis aujourd'hui, notre motion n'aura aucune incidence pour l'adoption du nouveau PAL.

Pour les nombreuses raisons qui viennent d'être présentées ici, notre groupe maintient le texte sous la

forme de motion. Si le Conseil municipal venait à apporter de nouveaux arguments forts concernant la transformation de la motion en postulat, notre groupe pourrait revoir sa position.

M. Claude Rebetez : Je vais d'abord répondre sur le fond.

Sur le fond, les arguments avancés par M. Godinat sont tout à fait pertinents et on peut dire, effectivement, que la motion est judicieuse et qu'elle est parfaitement positive pour la gestion du terrain communal. Ca, je crois que les autorités municipales en sont tout à fait conscientes. Il y a aussi une volonté, véritablement, de diversifier le type d'habitants en ville de Porrentruy. Je crois que personne, ici, n'a envie qu'il n'y ait que de la maison familiale ou par exemple de la réhabilitation de la vieille ville. Il est vrai que la construction d'immeubles, en particulier les immeubles permettant les PPE, est en plein essor en ville de Porrentruy. Il suffit de voir ce qui s'est passé du côté de la Grande Perche car, comme vous l'avez relevé très justement, tout le secteur Sud de la Grande Perche est actuellement occupé par des appartements en PPE, soit construits, soit en voie de réalisation.

Je précise aussi que c'est un élément un peu nouveau en ville de Porrentruy et qu'il ne faut, en aucun cas, essayer de freiner cet élément-là.

La construction d'immeubles H3 ou H4, voire plus, est donc une alternative parfaitement intéressante pour les habitants puisqu'ils peuvent acquérir un appartement et devenir propriétaire sans forcément avoir les inconvénients du propriétaire qui a une maison familiale, avec la tonte du gazon et autres problèmes.

Cet élément-là permet une utilisation rationnelle du sol, c'est tout à fait clair. On sait, au niveau fédéral, qu'il y a des tendances extrêmement fortes qui veulent limiter effectivement l'extension des zones à bâtir. Je rappelle encore un autre élément : la construction d'immeubles n'est pas la seule forme de densification puisqu'il est tout aussi possible de favoriser l'habitat groupé qui est une autre forme de densification et d'économie du terrain.

Vous me direz : pourquoi les autorités municipales, qui sont donc si convaincues sur le fond, vous proposent-elles de transformer la motion en postulat ?

Il y a un premier élément qui est important; on doit respecter le plan de zones, ça c'est juridiquement clair. Or, la motion, pour l'instant, s'applique au plan de zones en vigueur. Le plan de zones qui est actuellement en vigueur prévoit expressément que l'on ne peut pas changer l'affectation d'une parcelle sans passer devant le Service de l'aménagement du territoire pour l'examen préalable. Ensuite, le dossier doit être mis à l'enquête publique, puis une présentation devant le Conseil de ville et, enfin, une approbation par le peuple. C'est exactement la procédure que nous vous avons proposée pour la parcelle qui se trouve à côté de l'UAPE. Cette procédure a pris neuf mois et, en fait, elle s'est arrêtée car le Conseil de ville n'a pas jugé ceci approprié. Mais elle aurait pris pratiquement une année si nous avions dû passer devant le peuple. Donc, si on va jusqu'au bout de la procédure, il importe de rappeler, pour les parcelles qui ne sont pas en zones HA3 ou HA4, si on veut transformer des parcelles H2 et les mettre dans une nouvelle affectation, que ceci prendra effectivement une année. Encore une fois, vous en avez la preuve pour la parcelle qui se trouve à côté de l'UAPE.

Un autre élément est d'importance : dans la motion on dit que chaque fois que ceci doit être possible, on doit pouvoir transformer les parcelles en question ou les dents creuses en question. Ca signifie qu'on ne va pas faire un changement de plan de zones partiel, comme cela a été le cas pour la parcelle qui se trouve à côté de l'UAPE, mais qu'on va rouvrir l'examen du plan directeur, comme on l'a fait pour permettre à notre ville de nouvelles zones à bâtir.

Je vous rappelle que ce nouvel examen par le département a pris plus de deux ans, simplement par le fait que nous demandions à avoir de nouvelles zones à bâtir. Donc, comme vous l'avez relevé justement, si on appliquait formellement la motion demain, cela devrait signifier un réexamen du plan directeur. Par contre, si, effectivement, vous dites que c'est au niveau du plan de zones que vous demandez les efforts, c'est nettement moins contraignant et c'est exactement pour cette raison-là que les autorités municipales voulaient demander la transformation en postulat. Avec le bureau d'ingénieurs et notre architecte-urbaniste, nous sommes en train de faire cela dans l'examen du plan de zones. C'est-à-dire que si nous avons insisté auprès du Canton, qui n'était pas de notre avis, qu'il fallait continuer avec la zone de la Perche et non pas avec la zone de la Haute-Fin, c'est qu'on veut continuer sur le même plan qui a été réalisé aujourd'hui. C'est-à-dire avoir des immeubles H3 ou H4 en bas, H3 ou H2b en-dessus et des maisons familiales encore au-dessus, selon le même procédé que pour la Grande-Perche. C'est aussi pour cette raison que nous avons choisi l'Oiselier car c'est la même procédure, avec des immeubles possibles en bas.

Nous sommes maintenant en train de mettre les points définitifs sur ce plan de zones et dès que le PAL sera signé par le département, cela devrait être fait vers fin février, on pourra s'atteler à la finalisation du plan de zones pour la présentation aux différentes instances et vous aurez l'occasion de voir que nous sommes tout à fait en harmonie avec votre désir.

Autrement dit, je rappelle un élément important. La modification qui vous est faite de transformer la motion en postulat, c'est pour que ça soit moins contraignant pour les autorités puisque celles-ci vont exactement

dans votre sens mais il n'y a pas cette volonté de rouvrir l'examen du PAL, ce qui pourrait reprendre une année et demie ou deux ans. Par contre, si vous êtes convaincus, vous aurez l'occasion de vous exprimer là-dessus puisque le Conseil de ville est compétent pour le plan de zones, vous verrez que tout est fait pour qu'effectivement un maximum de terrains soit mis à disposition pour les immeubles.

Donc c'est simplement pour faciliter cette procédure. Pour vous prouver que nous allons dans ce sens, les derniers terrains qui ont été vendus par la Municipalité ont été vendus à la condition expresse qu'ils respectent les normes du plan de zones. C'est bien pour cela que l'on a voulu que sur le terrain attenant au poids public soit construit un immeuble H3. Les terrains au-dessus de "Dorémi" ont été vendus dans le même état d'esprit. Les terrains du côté de l'Oiselier, dans les deux grandes surfaces réservées aux immeubles, ont été réservés et promis à des promoteurs dans cette même ligne-là.

Je laisse à votre appréciation. Le seule chose c'est qu'on ne voudrait pas que ça devienne un élément contraignant qui nous oblige effectivement à rouvrir l'examen du plan directeur qui est en phase finale.

M. le Président : Compte tenu de la position du Conseil municipal, M. Godinat, maintenez-vous votre motion ou acceptez-vous de la transformer en postulat ?

M. Manuel Godinat : Je demande une suspension de séance de cinq minutes.

M. Charles Freléchoux : On peut avoir la position des autres partis avant la suspension de séance ?

M. Michel Hauser : On devra se prononcer sur une motion ou un postulat, donc il faudrait savoir ce qui sera apporté sur la table; donc la suspension de séance devrait avoir lieu maintenant.

M. le Président : Je pense que M. Hauser à raison. Pour la suite, il est préférable de savoir si on vote sur une motion ou un postulat. Donc, une suspension de séance de cinq minutes est accordée.

M. Manuel Godinat : Le contact que j'ai eu avec le SAT ne s'est pas déroulé autour d'un verre ou dans la rue. Je lui ai présenté le texte de la motion. Par rapport à l'article paru dans la presse régionale hier, le représentant du SAT m'a dit clairement que si la motion était acceptée ou non par le Conseil de ville, ça ne changera rien au niveau du PAL pour l'administration cantonale.

Le seul changement qui pourrait y avoir, c'est pour l'administration communale. Simplement, le Service des travaux publics, les Conseillers municipaux et l'administration communale auront peut-être une charge de travail supplémentaire.

Cette motion, elle n'est pas contraignante du tout. Je demande à ce qu'une partie des zones soit affectée en H4, si c'est possible d'un point de vue urbanistique. Si vous me dites qu'on va aller au milieu de l'Oiselier faire un bâtiment à 4 étages et que ce n'est pas possible, on en reste là.

Je pense que le point de vue contraignant que vous voyez à cette motion est politique uniquement, c'est pourquoi je refuse la transformation de la motion en postulat et je maintiens ma motion.

M. Patrick Raval : Le sujet présenté par le groupe PLR a naturellement retenu toute notre attention car c'est évoquer un point sensible que celui du développement économique et démographique de Porrentruy. A la lecture du texte déposé, il est peu fait référence au développement économique ce qui ne gêne rien puisque la Commune n'a aucun concept ou stratégie bien établis dans ce domaine.

Nous nous sommes donc attardés à l'intérêt que représente l'utilisation du sol orienté sur le développement démographique et il faut convenir que nous partageons, ce qui n'est pas dénué de sens, de nombreux points contenus dans cette motion.

Il est important pour le groupe socialiste de mettre l'accent sur l'importance que reflète à nos yeux la notion de densification des immeubles en zone H4 ou HA4 dans des quartiers dits "durables". En effet, l'impact environnemental doit être au centre des réflexions et l'opportunité de développer des zones respectueuses des engagements en faveur du développement durable est à saisir.

De plus, ce type de bâtiments va sans doute répondre à une demande croissante car bon nombre de personnes s'intéressent à vivre proche du cœur de la ville et non dans des habitations individuelles éloignées.

Nous rejetons la proposition du Conseil municipal avec la mise en postulat car elle joue indécemment avec l'espace temps alors que les thèmes de cette motion relèvent d'un caractère plus urgent avec ou sans le PAL.

Pour cette raison, nous allons soutenir, avec ou sans PAL, la motion comme vous l'aurez compris.

M. Hervé Eggenschwiller : Le groupe PDC-JDC a étudié cette motion et la trouve inadaptée.

En effet, toutes les zones ne sont pas adaptées au H3 et H4, l'harmonie avec l'existant doit être respectée, les vues doivent être sauvegardées. Comme l'a expliqué le Conseiller municipal, le plan d'aménagement

local prévoit ceci dans les futures zones. Pourquoi alors faire une motion qui le remette en cause et qui risque de le retarder alors qu'il est en voie d'adoption par le Canton. L'étude de nouvelles zones H4 est certes nécessaire, mais c'est un postulat qu'il faut afin de ne pas perdre de vue cette option et pas une motion contraignante qui pourrait retarder l'adoption du PAL ! Notre groupe regrette qu'elle n'ait pas été transformée en postulat.

Evidemment, les avantages des constructions de logements en PPE sont nombreux et nous n'allons pas en faire la liste, signalons simplement le fait que la densification des zones à bâtir est nécessaire dans le contexte actuel. Le succès de ce type d'habitat est grandissant et les récents succès des constructions de ce type, notamment dans le quartier de la Perche, le soulignent.

Mais il ne faut pas laisser de côté les zones H2. L'offre doit être adaptée à la demande et force est de constater qu'actuellement il y a plus de demandes pour des villas individuelles que pour des logements groupés.

Notre groupe refusera donc majoritairement cette motion.

Mme Léna Choffat : Le nouveau plan d'aménagement que demande le parti libéral-radical est intéressant à plus d'un titre. Certes, Porrentruy doit se donner les moyens de pouvoir accueillir de nouveaux habitants et notamment les familles. L'idée de construire des immeubles proposant plusieurs appartements à des prix abordables est également pleinement justifiée. Cette perspective est résolument plus écologique et ne peut que séduire le bon sens de chacun de nous.

Ce nouveau plan d'aménagement doit notamment permettre d'augmenter le nombre d'habitants sur une surface de terrains à bâtir réduite. Ainsi, nous constatons que la proposition du groupe libéral-radical est judicieuse et mérite notre intérêt.

Cependant, il existe selon nous un paramètre d'importance majeure dont il convient ici de tenir compte en ce qui concerne le développement harmonieux de notre cité. Dans les faits, nous savons tous que la vieille ville de Porrentruy se vide et que certains bâtiments se détériorent sérieusement, faute d'un entretien suffisant et régulier.

La motion doit tenir compte du paramètre évoqué précédemment. La densité de la population qui se trouve en vieille ville diminue de manière inquiétante et il serait pertinent de proposer des solutions visant à promouvoir et à rendre habitable les nombreux bâtiments constituant notre vénérable et magnifique vieille ville avant qu'elle ne rende aux oreilles attentives que l'écho glacial du silence et de l'abandon. Il est donc judicieux de penser à construire de nouveaux bâtiments en périphérie mais l'importance du problème posé par l'habitat du centre ville est prévalant selon nous et doit être sérieusement prise en considération. Le groupe PCSI accepte la motion en demandant toutefois que la question délicate et urgente de l'habitat en vieille ville soit pleinement intégrée à cette motion et permette finalement de déboucher sur des propositions concrètes de réhabilitation de l'habitat au sein de notre belle cité.

M. Michel Hauser : Sur le fond du sujet ou sur le principe, je crois que l'on ne peut que se rallier à l'idée de densifier le secteur d'habitat sur le territoire communal. Mais la forme du texte présenté a suscité des débats au sein du groupe Passage et cette forme nous paraît poser problème. Comment imposer par voie de motion qu'une partie des terrains résidentiels soit dorénavant affectée en zone H4 ou en zone HA4 ? Qu'est-ce que c'est qu'une partie des terrains résidentiels, comme il est dit dans la motion ? Est-ce que c'est 10 % ? Est-ce que c'est la moitié ? Est-ce que ce sont les trois-quarts ? C'est pour ça que la forme de la motion nous interpelle. On n'a pas de réponse sur cette proportion.

Je le dis clairement, le groupe Passage est donc partagé et chacun de ses membres se déterminera en fonction des paramètres qu'il entend ce soir. Nous avons donc la liberté de vote au sein du groupe Passage sur ce sujet.

M. Manuel Godinat : M. Eggenschwiller a dit que toutes les zones n'étaient pas adaptées à du H4 ou à du HA4, je suis tout à fait d'accord. C'est la raison pour laquelle, on affectera une partie en zone H4 ou HA4 si ça peut convenir d'un point de vue urbanistique. On ne peut pas tout faire en H4.

M. Hauser, si dans ma motion, j'avais intégré un pourcentage comme 10 % ou 20 %, alors là elle serait devenue contraignante car le Conseil municipal aurait eu l'obligation de répondre à un cahier des charges bien précis.

Si l'administration communale décide de faire un plan de zones et se rencontre qu'il n'est pas possible de faire des bâtiments H4 ou HA4, il y aura 0 % de tels bâtiments. Maintenant, si elle se rencontre que les 100 % des bâtiments d'une zone pourront être en H4 ou HA4, ça sera 100 %.

C'est pour cela que j'ai présenté mon texte sans pourcentage. Dans un premier temps, j'avais prévu un pourcentage de 10 %.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée "Pour une

utilisation du sol axée sur le développement économique et démographique de Porrentruy" par 25 voix contre 12.

11. Divers.

M. le Président : 12 textes ont été déposés ce soir, soit :

- Une résolution interpartis intitulée "Pour une chaleur au bois durable à Porrentruy";
- Une question écrite émanant du groupe PCSI intitulée "Centre portugais à la rue des Tilleuls";
- Une question écrite émanant du groupe PCSI intitulée "Sécurité des piétons au chemin des Vauches";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Saint Jean parti, saint Glinglin s'imposera-t-il ?";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Etat de la route de Coeuve sur le ban de Porrentruy";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Quel bilan après les journées "ski et neige" des 18 et 19 décembre en vieille ville ?";
- Une question écrite émanant du groupe PLR intitulée "Le budget est-il encore nécessaire ?";
- Une motion émanant du groupe PLR intitulée "Une place de parking digne de ce nom : l'Esplanade des Tilleuls";
- Une motion émanant du groupe Passage intitulée "Pour une composition plus démocratique des commissions municipales";
- Un postulat émanant du groupe PCSI intitulé "Accompagner et aider les associations de musique actuelle dans leurs aspirations";
- Une motion interne interpartis intitulée "Prise de positions du Conseil municipal dans les convocations aux séances du Conseil de ville, relatives au traitement de motions ou postulats";
- Une motion émanant du groupe PDC-JDC intitulée "Pour un rapport sur le TUB".

Traitement de la résolution intitulée "Pour une chaleur au bois durable à Porrentruy"

Comme le prévoit le règlement, le Président donne lecture du texte de la résolution.

Mme Anne Roy : Je crois que tout ou presque a déjà été dit dans le texte déposé ce soir.

Depuis quelques temps déjà, notre ville s'est clairement positionnée dans une dynamique de développement durable. Les installations du Thermoréseau, dont l'utilité et la pertinence ne sont plus à démontrer, en sont indéniablement un élément fort.

Les événements survenus en fin de semaine passée nous font prendre conscience que des mesures de renforcement du système doivent être mises en place sans perdre de temps. Ces mesures passent indéniablement par la construction d'une nouvelle centrale. Nouvelle centrale qui permettra bien évidemment d'élargir son offre et ainsi répondre à une demande grandissante.

Raisons pour lesquelles nous invitons le Conseil municipal à prendre toute disposition nécessaire afin que ce projet puisse être mené à bien dans les meilleures conditions et dans les plus brefs délais.

M. Claude Rebetez : Effectivement, c'est un élément extrêmement important pour notre ville puisque chacun a à cœur de favoriser le développement du thermoréseau et, en particulier, de promouvoir le label "Cité de l'énergie" qui a été récemment augmenté dans sa valeur.

Simplement, il faut signaler qu'il y a eu toute une série de négociations qui a été faite avec les différents organes cantonaux, que ces négociations ont heureusement fini par déboucher sur des éléments positifs et que, tout dernièrement, on a appris que l'examen préalable donnait l'approbation des différents services pour que cette centrale de chauffe puisse se faire.

Il reste certains compléments à obtenir mais on peut dire ici que les feux sont au vert.

Il ne faudrait en tout cas pas que l'évènement malheureux qui s'est passé, mais parfaitement maîtrisé par les différentes instances et heureusement sans gravité car les usagers n'ont pas subi de dommages ou d'inconvénients par rapport à cet incendie, puisse éveiller certains doutes dans les habitants de Porrentruy et que certaines personnes se posent la question de savoir si une deuxième centrale est vraiment nécessaire et que véritablement on a tous les éléments pour garantir la sécurité des ménages au niveau du chauffage.

Ici, je crois qu'il est important que l'on soit avec Thermoréseau et que l'on soutienne les activités de cette entreprise.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent à l'unanimité (38 voix) la résolution intitulée "Pour une chaleur au bois durable à Porrentruy". MM. Marcel et Manuel Godinat s'étant abstenus étant directement concernés par ce dossier.

M. Marcel Godinat : Mon fils et moi étant directement concernés par l'entreprise Thermoréseau, nous nous sommes donc abstenus mais nous sommes de tout cœur avec vous. Je profite de vous remercier pour votre soutien.

Si le président le permet, j'aimerais relever l'appui total, décisif et décidé du Conseil municipal. Chaque fois que nous avons une séance avec les autorités communales, je me plais à relever l'enthousiasme des Conseillers municipaux qui sont directement concernés par notre projet, notamment le Conseiller municipal chargé de l'urbanisme, M. Claude Rebetez, et le Conseiller municipal chargé de l'environnement, M. Gabriel Voirol, qui nous appuient et qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer le déblocage de la situation.

Comme la dit à l'instant M. Claude Rebetez, la Commune a reçu, la semaine passée, le feu vert du SAT pour que nous puissions poursuivre la mise en zone de cette parcelle. C'est un objet qui sera soumis à votre appréciation dans le courant de cet été.

Encore merci à tout le monde; merci aux pompiers et à la police pour leur engagement très professionnel lors de cet incident.

M. François Laville : Sans vouloir être formaliste, il faut bien admettre que cette décision a été acceptée à l'unanimité car les deux personnes en question ne pouvaient pas participer au vote. Elles ne pouvaient pas être comptées, elles ne se sont pas abstenues; à la limite, elles auraient dû se retirer.

Sur le plan symbolique, il est important que cette résolution ait été acceptée à l'unanimité.

M. Gabriel Voirol : Serait-il même possible de rajouter que le Conseil municipal s'associe pleinement à cette résolution.

M. Charles Freléhoux : Heureusement qu'on a encore des procès-verbaux complets car sinon ces déclarations-là on ne les aurait pas pour la postérité.

M. le Président : Le Conseiller de ville, M. Pierre-Alain Cattin, m'a approché pour me demander s'il était possible de faire une photographie de tout le Conseil de ville avec le Conseil municipal pour ses archives personnelles et pour les archives de la ville. J'ai trouvé que c'était une bonne idée.

Donc, M. Cattin va prendre cette photo, ici, après la séance. C'est pourquoi, je vous remercie de rester encore 5 ou 6 minutes après la séance.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.15 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

D. Nicoulin